

VILLE D'ARDON



**CONTRAT DE MENSUALISATION
EAU ET/OU ASSAINISSEMENT**

USAGERS DE LA COMMUNE D'ARDON

MISE EN ŒUVRE POUR 2023

(Date limite de retour du dossier le 30/11/2022)

Accompagné d'un RIB

Je soussigné (e)

Accepte la mensualisation de ma facture d'eau / assainissement, et autorise le Trésorier de MEUNG SUR LOIRE à procéder au prélèvement des sommes dues sur mon compte.

Concernant le logement situé

Dont je suis propriétaire / locataire (rayer la mention inutile).

J'ai bien noté que ce contrat pourra être suspendu chaque année à échéance de tous les prélèvements annuels, en me manifestant en Mairie auprès du service des eaux avant chaque 1^{er} novembre.

Téléphone (si besoin information complémentaire) :

ARDON, le
Signature

Visa MAIRIE d'ARDON
Accord du Maire

Merci de joindre à ce formulaire la feuille de demande et autorisation de prélèvement dûment remplie et signée.

Mairie d'Ardon

121 Route de Marcilly en Villette 45160 ARDON

Tél. : 02 38 45 84 16 – Fax : 02 38 45 84 05

Site web : www.ardon45.fr – Courriel : mairie@ardon45.fr